



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE GROUPEE
EN VUE DE L'ALIÉNATION :
D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL lieu-dit « la Calade »
DE DEUX PORTIONS DE CHEMINS RURAUX lieu-dit « la Bastide Neuve »**

1- Objet, date et durée de l'enquête publique

Monsieur le Maire informe le public que :

- par délibération n°18/23 en date du 11 avril 2023 a été prescrite la mise à enquête publique du dossier d'aliénation d'une portion du chemin rural, lieu-dit « la Calade », devant la parcelle AB n°441;
- par délibération n°40/23 en date du 25 septembre 2023 a été prescrite à la mise à enquête publique du dossier d'aliénation de deux portions de chemins ruraux, lieu-dit « la Bastide Neuve »

Cette enquête publique se déroulera du lundi 4 mars 2024 à 14 heures au mardi 19 mars 2024 à 17 heures inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation

L'autorité compétente pour prendre la décision d'aliénation à l'issue de l'enquête publique est le Conseil Municipal de Gordes.

3- Nom et qualité du commissaire enquêteur

Monsieur Bruno ESPIEUX, Commissaire des armées en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire l'enquête publique groupée.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée au commissaire enquêteur

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers, consultables en Mairie (1 Place du Château 84220 GORDES) pendant 15 jours consécutifs, du lundi 4 mars 2024 (à 14h) au mardi 19 mars 2024 (à 17h) inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi : 9h-12h/14h-17h ; mardi et jeudi : 8h-12h/14h-17h ; mercredi et vendredi : 8h-12h ; samedi : 9h-12h), et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique ou,
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur : Mairie de Gordes – 1 Place du Château - 84220 GORDES, ou
- en les adressant par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur par la messagerie : secretariat@gordes-village.com

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la mairie de Gordes.

Les dossiers et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale – Enquêtes publiques)

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Gordes :

- le lundi 4 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.
- le mardi 19 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.